



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 16 octobre 2020
Convocation des conseillers :
le 16 octobre 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 23 octobre 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Christian Weis, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Line Wies, Jeff Dax, Luc Theisen, Catarina Simões, Laurent Biltgen, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe

Excusés : Bruno Cavaleiro, Conseiller, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Le Conseil Communal;

Objet : 6.5. Intégration de la parcelle 789_4440 sise rue des Mines dans le domaine public communal; décision

Considérant que la Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, au lieu-dit « Rue des Mines », n° 789/4440, place, d'une contenance de 65 ca du Domaine Privé dans le Domaine Public Communal;

Considérant que cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle fait partie de la voirie publique de longue date;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

**approuve
à l'unanimité**

l'intégration de la parcelle 789/4440 du Domaine Privé de la Ville au Domaine Public Communal.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre